

ACCOLADE

GUIDE UTILISATEUR

La plateforme pour les demandes d'agrément à destination des établissements et services sociaux et médico-sociaux



ACCOLADE

ACCOLADE

Accolade est la nouvelle plateforme dématérialisée pour les demandes d'agrément des accords collectifs.

Elle permet de simplifier le dépôt de la demande et de réduire les délais d'instruction.

UN GUIDE UTILISATEUR

Ce document « pas à pas » vous permettra d'être accompagné dans les différentes démarches : création d'un compte, demande d'agrément...

Vous pouvez également consulter la FAQ disponible sur la plateforme.

LA DGCS

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) assure l'instruction des accords applicables dans les ESSMS.

Pour toute question technique : dgcs-accords@social.gouv.fr



1. Création d'un compte



Inscription



Une fois votre dépôt d'accord effectué auprès de la Direction Générale du Travail. la procédure prévue par les articles L.314-6 et R.314-197 à R.314-200 du code de l'action sociale et des familles nécessite que vous fassiez la demande d'agrément associée à cet accord.



Ce site vous permet d'accomplir cette demande d'agrément en ligne dans des conditions sécurisées et simplifiées.



A l'issue de la procédure de demande d'agrément en ligne, vous recevrez un courriel d'accusé réception précisant le numéro de référence de votre demande d'agrément.



A tout moment, suite à votre dépôt, vous pouvez vous connecter à nouveau pour suivre l'état d'avancement de votre demande d'agrément.

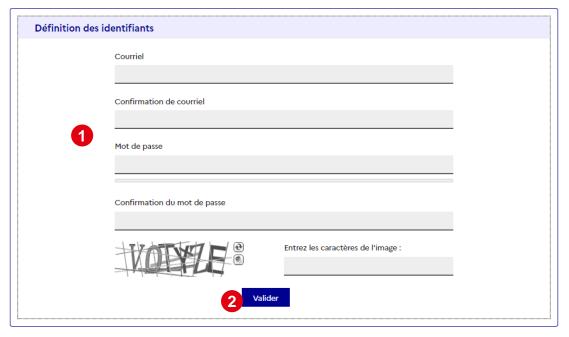


Se connecter sur : accolade.social.gouv.fr

Cliquer sur « Pas encore inscrit ? »



Définition de l'identifiant et du mot de passe (1/2)



Renseigner le courriel attribué au compte et définir un mot de passe

2 Valider

- Un code d'activation est envoyé à l'adresse courriel renseignée
- ♠ L'envoi du code peut prendre plusieurs minutes



Définition de l'identifiant et du mot de passe (2/2)



Vous pouvez désormais vous connecter, créer un compte et effectuer une demande d'agrément



Connexion



Une fois votre dépôt d'accord effectué auprès de la Direction Générale du Travail. la procédure prévue par les articles L.314-6 et R.314-197 à R.314-200 du code de l'action sociale et des familles nécessite que vous fassiez la demande d'agrément associée à cet accord.



Ce site vous permet d'accomplir cette demande d'agrément en ligne dans des conditions sécurisées et simplifiées.



A l'issue de la procédure de demande d'agrément en ligne, vous recevrez un courriel d'accusé réception précisant le numéro de référence de votre demande d'agrément.



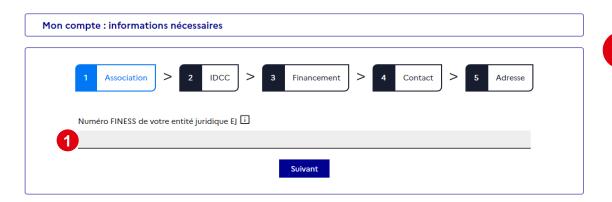
A tout moment, suite à votre dépôt, vous pouvez vous connecter à nouveau pour suivre l'état d'avancement de votre demande d'agrément.



Entrer l'email attribué au compte et le mot de passe défini



Mon compte (1/8)



ASSOCIATION:

Renseigner le numéro FINESS entité juridique (EJ)

<u>^</u>

Pour trouver le numéro FINESS de votre entité juridique, se connecter sur : http://finess.sante.gouv.fr/



Mon compte (2/8)



Vérifier que vous déclarez la bonne entité juridique et que les établissements qu'elle comprend sont les bons

Vous déclarez représenter l'entité juridique suivante Nom de l'entité juridique Cette entité exerce des activités dans 5 établissements :

- Établissement 1
- Établissement 2
- Établissement 3
- Établissement 4
- Établissement 5…

Veuillez renseigner le numéro SIREN de l'entité juridique



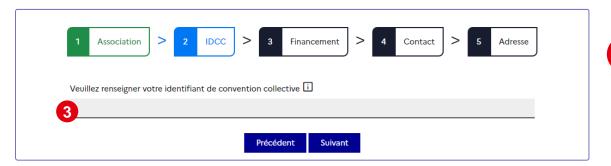
Pour trouver le numéro SIREN de votre entité juridique, se connecter sur : http://finess.sante.gouv.fr/



Renseigner le numéro SIREN



Mon compte (3/8)



IDCC:

Renseigner l'identifiant de convention collective (IDCC)

<u>/</u>!\

<u>L'identifiant de la Convention Collective</u> (IDCC) est un code unique attribué par le Ministère du travail. Seules les associations relevant des conventions collectives concernées par l'article L314-6 du CASF ont la possibilité de déposer des demandes d'agrément sur Accolade (liste à la diapositive suivante).



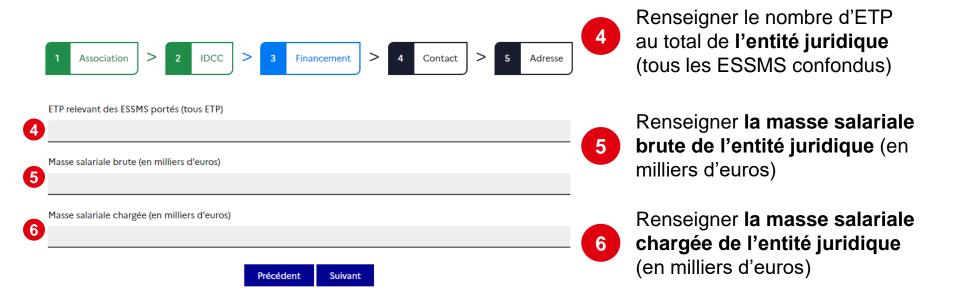
Mon compte (4/8)

0029	Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (FEHAP, convention de 1951)
0218	Convention collective nationale de travail du personnel des organismes de sécurité sociale du 8 février 1957
0405	Convention collective nationale des établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (UNISSS, FFESCPE, convention de 1965, enfants, adolescents)
0413	Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (convention de 1966, NEXEM)
0783	Convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les services d'accueil, d'orientation et d'insertion pour adultes (CHRS, SOP)
1001	Convention collective nationale des médecins spécialistes qualifiés au regard du conseil de l'ordre travaillant dans des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
1031	Convention collective nationale de la fédération nationale des associations familiales rurales (FNAFR)
2941	Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile BAD
5502	Convention collective de la Croix-Rouge française
5524	Convention collective France terre d'asile
9999	Sans convention collective (pour les ESSMS ne relevant d'aucune des CCN ci-dessus)

FINANCEMENT:

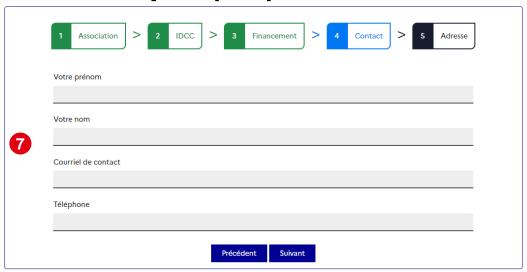


Mon compte (5/8)





Mon compte (6/8)



CONTACT:

Renseigner les différents champs de contact

⚠ Le renseignement d'un courriel générique comme courriel de contact est recommandé



Mon compte (7/8)



ADRESSE:

Cocher:

« J'utilise cette adresse » Si l'adresse pré-renseignée est bonne

ou

« Je définis une autre adresse » Si l'adresse pré-renseignée est incorrecte (champ automatique). Le cas échéant, remplir le champ avec la nouvelle adresse



Mon compte (8/8)



RECAPITULATIF:

Vérifier les informations renseignées puis confirmer



2. Compléter les informations relatives aux ESSMS



Page d'accueil

Entité juridique Etablissements Demandes Financement Adresse

La page d'accueil recense 5 onglets : entité juridique, établissements, demandes, financement, adresse

Entité juridique : les informations ont déjà été renseignées à l'étape précédente **Financement** : les informations ont déjà été renseignées à l'étape précédente **Adresse** : les informations ont déjà été renseignées à l'étape précédente

Etablissements: les informations sont à renseigner (diapositives suivantes)

Demandes: les informations sont à renseigner (diapositives suivantes)



Etablissements

- 1
- Renseigner toutes les informations des établissements rattachés à l'entité juridique :
 - CPOM (si oui, préciser sa nature juridique)
 - ETP
 - Masse salariale brute (en milliers d'euros)
 - Masse salariale chargée (en milliers d'euros)
- Pour déposer une demande d'agrément (étape suivante), il est obligatoire de renseigner toutes les -> informations requises
- Vous ne pourrez pas remplir les informations des -> établissements non soumis à la demande d'agrément
- Les établissements ayant signé un CPOM avec ARS ou ARS-CD ne sont pas soumis à la procédure de l'agrément.

<u>Informations financières</u>	
Sous CPOM ? Non ARS ARS / CD	
O CD	
ETP	
Masse salariale brute (en milliers d'euros)	
Masse salariale chargée (en milliers d'euros)	
Mettre à jour	



Ces informations administratives et financières (diapositives précédentes) ne sont à renseigner qu'une seule fois. Ces données seront cependant à actualiser en cas de modification.

Une fois ces différentes étapes passées, il vous sera possible de déposer des accords collectifs



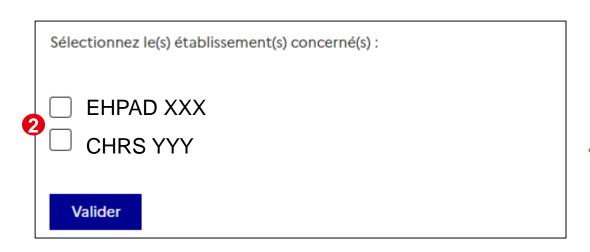
3. Gérer ses demandes d'agrément



Demandes (1/8)

2

Sélectionner les établissements concernés par la nouvelle demande d'agrément, puis valider



A chacune des étapes de la demande d'agrément, il est possible de sauvegarder le travail en cours

afin de le reprendre plus tard

15/12/2022 21

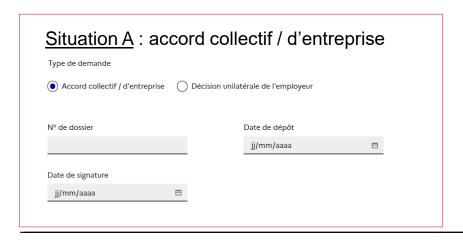


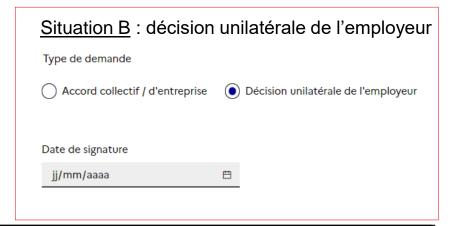
Demandes (2/8)

3

Remplir les données générales de l'accord :

- Situation A: s'il s'agit d'un accord collectif / d'entreprise, cocher et renseigner le numéro de dossier
 + la date de dépôt + la date de signature
- Situation B : s'il s'agit d'une décision unilatérale de l'employeur, renseigner la date de signature





15/12/2022 22



Demandes (3/8)

4 E

Effectifs et salaires : renseigner les effectifs et salaires concernés par la mesure



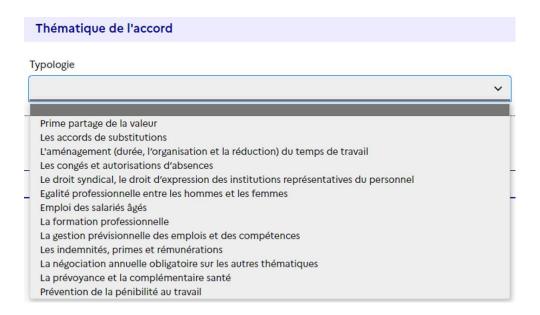
« ETP concernés par la mesure » est la seule information à remplir sur cette page. Les autres données ont déjà été remplies au cours des étapes précédentes



Demandes (4/8)

5

Typologie de l'accord : renseigner la typologie de l'accord de la demande en cours en choisissant dans la liste déroulante





Demandes (5/8)

Coût des mesures proposées

- Les années N et N+1 sont obligatoirement renseignées
- Les données renseignées correspondent à des dépenses nouvelles.
- Les années N+2 et N+3 sont renseignées uniquement si des dépenses nouvelles interviennent en N+2 et en N+3.



Demandes (6/8)

- Remplir les différents champs (les calculs sont automatiques)
 - •Les ressources propres correspondent aux ressources hors gestion contrôlée par un financeur public. En d'autres termes, les excédents et les reports de crédits n'en font pas partie
 - •Les dotations /subventions correspondent aux financements des autorités de tarifications
 - •Les mesures nouvelles correspondent à une demande de financement supplémentaire aux financements publics
 - Pour information, les coûts compris dans les prestations CNAV / CAF

Vérifier le coût global en bas de la page

Valider





Demandes (7/8)



Pièces jointes : joindre le texte de l'accord et toute pièce jointe permettant de faciliter le traitement de la demande et réduire le délai d'instruction





Le texte de l'accord déposé est obligatoire pour transmettre une demande d'agrément





Demandes (8/8)

8

Récapitulatif : vérifier toutes les informations remplies au cours de la demande d'agrément : données de l'accord, coût, pièces jointes.

Valider ensuite les informations pour les transmettre au service gestionnaire

 \triangle

Une fois transmise, il n'est plus possible de modifier la demande d'agrément

Après validation, la demande apparaît dans « Mon compte »

Une légende permet de connaître l'état de la demande :

- EN ATTENTE DE VOTRE ACTION (LA DEMANDE A ÉTÉ SAUVEGARDÉE MAIS ELLE N'A PAS ÉTÉ TRANSMISE PAR L'ÉTABLISSEMENT)
- EN COURS D'INSTRUCTION (LA DEMANDE A ÉTÉ TRANSMISE ET EST EN COURS D'INSTRUCTION)
- AGRÉÉE (LA DEMANDE A ÉTÉ AGRÉÉE)
- REFUSÉE (LA DEMANDE A ÉTÉ REFUSÉE)



Transmission de vos demandes

Après validation, la demande d'agrément est automatiquement transmise aux autorités de tarification pour avis.

La décision d'agrément par la Commission nationale d'agrément (CNA) dépend ensuite des avis émis par ces autorités de tarification.

A tout moment vous pouvez consulter l'état d'avancement de la demande d'agrément sur votre compte utilisateur.



Liberté Égalité Fraternité

Contact : dgcs-accords@social.gouv.fr